

Bac Pro Aménagements paysagers

OBJECTIFS

- Aménager et entretenir des espaces paysagers de taille et de fonctions très variées
- Réaliser les travaux de terrassement des infrastructures, la mise en place des réseaux et la végétalisation
- Gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procéder aux ajustements techniques et logistiques
- Vérifier la qualité des travaux réalisés et veiller à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier

ORIENTATION ET PERSPECTIVES

Secteurs d'activités

- Entreprises privées du paysage
- Service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public

Type d'emplois accessibles

- Chef d'équipe paysagiste ou d'entretien des espaces verts
- Jardinier paysagiste
- Ouvrier paysagiste ou d'entretien des espaces verts
- Technicien paysagiste

Poursuite d'études

- Brevet de Technicien Supérieur dans le domaine du paysage (BTS) dont **BTS Aménagements Paysagers** | Formation disponible sur le Campus Montravel
- Certificat de Spécialisation (CS) dont **CS Constructions Paysagères** | Formation disponible sur le Campus Montravel

DURÉE

VOIE SOLAIRE

2 années à temps plein de (1680h) :

- 1078h de cours
- 490h de TP ou TD
- 112h de séances pluridisciplinaires
- **15 à 17 semaines de stage en milieu professionnel**

VOIE APPRENTISSAGE

2 années à temps plein (1400h soit 40 semaines)

Rythme d'alternance :

Voir le calendrier d'alternance de la formation

PRÉ REQUIS

Avoir suivi et validé, par des résultats et appréciations satisfaisants, une seconde professionnelle ou générale

ACCESSIBILITE

- Sortir de classe de seconde générale ou professionnelle
- Possibilité d'adaptation de parcours en fonction des acquis, du projet et de la situation du candidat
- Accueil personnalisé des publics en situation de handicap par notre référent
- Il n'y a pas de passerelles possibles avec d'autres certifications

CONTENU DE LA FORMATION

Capacités générales

- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- Débattre à l'ère de la mondialisation
- Développer son identité culturelle
- Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Capacités professionnelles

- Choisir et préparer la mise en oeuvre des techniques dans un chantier d'aménagement paysager
- Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager
- Réaliser des interventions d'aménagement végétal
- Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager
- Faire la maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers

ATOUTS DU CAMPUS

- **Parcours de formation en aménagements paysagers complet (du CAP au BTS)**
- **Partenariats avec des professionnels comme l'entretien du stade Geoffroy Guichard Espaces verts sur l'établissement**
- **Formation théorique et pratique à la conduite d'engins de chantier (mini-pelle, tracteur) pour l'obtention d'une attestation de conduite en sécurité**
- **Matériel spécifique pour les travaux en espaces verts**
- **Espace dédié à la maçonnerie paysagère**
- **Parc paysager sur le site du Campus**

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Neuf champs de compétences seront évalués
- Le Campus Montravel est habilité pour la mise en oeuvre du Contrôle en Cours de Formation (CCF)
- L'évaluation des champs de compétences mobilisent du Contrôle en Cours de Formation (CCF) et des épreuves ponctuelles terminales
- Le candidat a la possibilité de valider un ou des blocs de compétence

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques en salle, démonstrations et mises en situation pratiques sur les plateaux techniques de l'établissement
- Dotation d'équipements pour accomplir les tâches professionnelles en conditions de sécurité (Financement Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)
- Adaptation de la pédagogie sur temps collectifs et individuels
- Les effectifs des apprentis sont mixés avec les élèves de la voie scolaire. Les parcours sont individualisés pour accéder aux mêmes apprentissages

CONDITIONS D'ACCÈS

- Prise de contact possible toute l'année en dehors des périodes de fermeture du centre
- Parcours de formation Seconde Pro ou générale accompli
- Titulaire CAP
- Pour l'apprentissage : signer un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation ou possibilité d'intégrer le bac professionnel par voie scolaire

TARIF DE LA FORMATION

- Prise en charge par le fond formation de l'employeur
- Pas de frais pédagogiques supplémentaires

RÉMUNÉRATION

Variable en fonction de l'âge de l'apprenti et du nombre d'années en apprentissage

Détails : alternance.emploi.gouv.fr

INDICATEURS

Consultables sur le site internet

Indicateurs taux d'insertion dans l'emploi : www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

Fiche mise à jour le 07/11/2024